



Recueil de la jurisprudence

Ordonnance du Tribunal (première chambre) du 21 novembre 2019 – ZI/Commission

(affaire T-618/18)

« Fonction publique – Fonctionnaires – Couverture par le régime commun d'assurance maladie –
Affiliation du conjoint du fonctionnaire – Absence d'intérêt à agir – Irrecevabilité »

*Recours des fonctionnaires – Intérêt à agir – Nécessité d'un intérêt né et actuel – Appréciation au
moment de l'introduction du recours – Recours susceptible de procurer un bénéfice au requérant*

(Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)

(voir point 16)

Objet

Demande fondée sur l'article 270 TFUE et tendant à l'annulation de la décision, du 4 décembre 2017, de l'Office de « Gestion et liquidation des droits individuels » (PMO) de la Commission refusant l'affiliation du mari de la requérante au régime commun d'assurance maladie de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) ZI est condamnée aux dépens.